

15 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dinan Agglomération signe son second Contrat Local de Santé

Dinan Agglomération s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste en matière de santé, par le portage à sa création en 2017 d'une mission d'animation territoriale en santé puis avec la signature d'un premier Contrat Local de Santé en janvier 2020 au côté de l'Agence Régionale de Santé.

En s'appuyant sur l'évaluation positive de ce premier contrat, sur la mise à jour d'un diagnostic local de santé et sur des réunions de concertation avec les acteurs du territoire, Dinan Agglomération et l'Agence Régionale de Santé Bretagne signent un second Contrat Local de Santé le 15 décembre 2025.

Ce Contrat Local de Santé sera signé par 7 autres institutions partenaires :

- La Région Bretagne
- La Sous-préfecture des Côtes d'Armor
- Le Département des Côtes d'Armor
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- La Mutualité Sociale Agricole
- L'Éducation Nationale

Le Contrat Local de Santé, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le CLS est un outil pour fédérer les partenaires sur des problématiques communes, mobiliser les acteurs du territoire et répondre aux besoins de santé des habitants.

Il permet d'élaborer une stratégie commune entre l'Agence Régionale de Santé et la collectivité pour une durée de 5 ans. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et du Programme Régional Santé Environnement (PRSE).

Agir sur les déterminants de la santé et lutter contre les inégalités sociales de santé

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne se limite pas à l'absence de maladie. Elle résulte de multiples facteurs : génétiques, comportements individuels, liens sociaux, conditions socio-économiques et environnementales. Ces éléments, appelés « déterminants de la santé », influencent l'état de santé tout au long de la vie.

Ils n'agissent pas séparément : c'est leur combinaison qui détermine notre santé.

Ces déterminants peuvent être :

- sociaux (revenus, éducation, catégorie socioprofessionnelle...)
- environnementaux (air, eau, habitat, urbanisme...)
- liés au système de santé (accès, qualité des soins)
- individuels (génétique, alimentation, activité physique, addictions, estime de soi...).

Agir pour la santé nécessite donc d'intervenir sur ces déterminants.

En France, l'espérance de vie progresse, mais des disparités persistent entre les populations. Comme 80 % de la santé dépend de facteurs extérieurs au système de soins, les politiques publiques qui améliorent les conditions de vie ont un impact direct sur la santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) s'inscrit dans cette démarche : il prend en compte l'impact des politiques publiques sur la santé et agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Une élaboration du CLS de Dinan Agglomération en concertation avec les professionnels, élus, usagers et citoyens

Le plan d'action du CLS 2 a été réalisé en concertation avec des professionnels, élus, usagers et citoyens du territoire de Dinan Agglomération. 8 réunions de travail thématique ont été organisées entre février et mars 2025 et ont permis d'aboutir à une liste de 27 actions, adaptées aux besoins et ressources du territoire. Les acteurs du territoire se sont fortement mobilisés sur ce projet : plus de 270 personnes ont participé aux réunions.

Des partenaires engagés aux côtés de Dinan Agglomération

La mise en œuvre de ce second Contrat Local de Santé repose sur une coopération élargie rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels clés du territoire. Aux côtés de Dinan Agglomération et de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, de nombreux partenaires s'engagent dans le pilotage d'actions du CLS : Fondation Saint-Jean-de-Dieu, Mutualité Française Bretagne, Education Nationale, Maison du département de Dinan, UFOLEP Dinan, Maison Sport Santé de l'Arguenon, CRCDC Bretagne, ESS Cancéro Bretagne, Ligue contre le cancer des Côtes d'Armor, CLSPD, CSAPA, Steredenn, Mission Locale, PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, CPAM, MSA, Association Le Connétable, Cap Autonomie 22, CLSP, Handicap 22, VYV 3, EHPAD Germaine Ledan, Itinérance, Conseil de Développement de Dinan Agglomération...

Des actions priorisées à partir d'un diagnostic territorial de santé

Les actions du CLS 2 sont structurées autour de quatre axes thématiques, qui répondent à des enjeux de santé prioritaires :

1. Prévention et promotion de la santé
2. Santé et environnement
3. Organisation des parcours de soins et attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement
4. Populations vulnérables et soutien aux aidants

À cela s'ajoute un axe transversal :

5. Communication et participation citoyenne

Le CLS 2 s'inscrit en partie dans la continuité du CLS 1, avec le renouvellement d'actions fructueuses. Il évolue également en renforçant les actions sur certaines thématiques prioritaires : la santé mentale, la lutte contre les addictions, la santé environnementale ou encore la santé des publics les plus vulnérables.

Retrouvez le diagnostic local de santé mis à jour en 2025 et le plan d'action complet du CLS 2 sur www.dinan-agglomeration.fr



CONTACT PRESSE

Service communication de Dinan Agglomération
Tél. 02 96 87 14 14
communication@dinan-agglomeration.fr